



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-07-2026 /

Dossier complet le : 08-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020704/KK P

1 Intitulé du projet

Sondage(s) de reconnaissance de 200 m de profondeur/sol dans le cadre de recherches en eau souterraine dans le socle - Domfront en Poiraise - SITE Perrou

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE

Raison sociale

SDE61

N° SIRET

25610369800013

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DE BALORRE

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet ne concerne que la création de sondages de reconnaissance et les essais de pompage associés relevant de la nomenclature 1.1.1.0., et non de la nomenclature 1.1.2.0. relative aux prélèvements. Mr Le président du SDE 61 veut réaliser trois sondages de reconnaissance à 200 m de profondeur pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans le secteur de DOMFRONT dans le cadre d'une campagne de recherche d'eau souterraine. Si la recherche est productive, les ouvrages prévoient d'exploiter la nappe (179AC01), selon le référentiel LISA (SIGES Bretagne), représentée par le "Socle plutonique dans le bassin versant de la Varenne et ses affluents". Le projet se situe à plus de 35 m de tout bâtiment et de toutes sources de pollutions. Les sondages feront 200 m de profondeur et seront équipés en tubage plein et crépine sur toute sa longueur. Un bouchon d'étanchéité sera posé à l'extrados du tubage acier 193 mm. Des essais de pompage seront réalisés après les travaux. Dans un premier temps, des essais par paliers pour définir le débit critique de l'ouvrage et le calcul des pertes de charges, et dans un second, un essai longue durée sur 72h pour tester la productivité de la nappe.

4.2 Objectifs du projet

Le SDE61 a pour projet de sécuriser l'alimentation en eau potable dans le secteur de Domfront. En effet ce secteur n'est pas sécurisé et est ultra-dépendant des eaux de surface vulnérables quantitativement et qualitativement. Conformément à la disposition 5B1 du SAGE Mayenne dans le périmètre duquel se situe le projet, l'objectif est de parvenir à une sécurisation tout en diversifiant les sources d'approvisionnement en faisant davantage appel aux eaux souterraines. La première recherche d'eau effectuée en 2022, ainsi que la seconde effectuée en 2025 n'ont pas apportées de résultats satisfaisants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la foration d'un forage d'eau d'environ 200 m de profondeur (profondeur adaptée en cours de foration). Le forage sera équipé de tubages pleins/crepines pour sécuriser l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau. 1 - réalisation d'un ou plusieurs sondages de reconnaissance jusqu'à 200 mètres ou plus de profondeur 2 - si la ressource est avérée, équipement du forage en tubages pleins/crepines en diamètre 140 mm. cf coupe fournie Mise en place de la tête de protection (buse + dalle de propreté + capot cadénasse) Débit (Q_{max}) obtenu après le développement de l'ouvrage 3 - Test de pompage - 4 paliers et un essai longue durée de l'ordre de 72h Le forage sera réalisé par la société BREBANT FORAGE qui exécutera les travaux de forage en respectant la norme AFNOR NFX10-999. Si le sondage est improductif, il sera rebouché dans les règles de l'art, fixées par le BRGM.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A ce stade, il n'y a pas de phase d'exploitation à prévoir. À terme, si les résultats sont concluants, un second dossier cas par cas sera déposé pour la transformation en forage d'exploitation et avec des essais de pompage plus longs (2 à 4 mois). À ce stade, il ne s'agit que de l'exploration. Il n'y a pas de prélèvement d'eau souterraine prévu hormis les essais de pré-qualification (quantitatif et qualitatif). Dans le cas où le débit des sondages n'atteint pas le débit escompté, les ouvrages seront rebouchés dans les règles de l'art selon le protocole établi par le BRGM.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration loi sur l'eau (IOTA); autre : code minier > 10 m Forage soumis à la rubrique 1.1.1.0 article L214-1 à L214-3 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur débit de prelevement espere pendant essai de pompage (72h) 20 m3/h 480 m3/jour 1440 m3 pour les 72h de pompage si la recherche d'eau est positive.	(200, m) (1440, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °°' ° ° ° Lat. : °°' ° ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : °°' ° ° ° Lat. : °°' ° ° °

Point de d'arrivée : Long. : °°' ° ° ° Lat. : °°' ° ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	a 1,5 km : ZNIEFF de type 1 Nom : LA VARENNE ET SES AFFLUENTS Identifiant : 250020068 au sein d'une ZNIEFF de type 2 Nom : FORET DES ANDAINES Identifiant national : 250002600
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	a 365 m : Arrête de protection du biotope Riviere La Fieffe
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	au sein du Parc Naturel Regional Nom : Normandie-Maine Identifiant : FR8000026

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	cours d'eau : a 365 m au plus proche / Zone humide : a 319 m Zone predisposee zone humide : a 320 m Pas d'impact - recherche aquifere profond BEQESO : 1,04 % Mise en place de 2 a 3 piezometres courts pour surveillance d'une eventuelle drainance le long des zones humides et des cours d'eau
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	a 296 m (F3-1) : SITE NATURA 2000 Directive Habitat Nom : Bassin de l'Andainette Identifiant national : FR2500119
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Ce forage prévoit d'exploiter la nappe de fracturation dans les gres et/ou schistes et de réaliser des tests de pompages si les résultats sont positifs. La qualité de l'eau ne sera pas perturbée car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront pas s'infiltrer via l'ouvrage grâce à un bouchon de sobranite à la base du pretubage. L'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement local
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'absence de relation hydraulique directe entre le réseau de fracturation et la nappe superficielle (effet de drainance) sera surveillée pendant les essais de pompage par des piezomètres courts. Masse d'eau : FRGG18 - Bassin versant de la Mayenne Capacité d'alimentation de la nappe de l'ordre : pluie efficace de l'ordre de 80 mm (recharge faible) à 120 mm (recharge forte) source BDCM soit un revenu théorique d'incidence max de l'ordre
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	eaux souterraines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le but du projet d'améliorer la disponibilité de la ressource en eau par une diversification des prélèvements (ESU/ESO).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Passage d'engins en juillet. chemin dans Parcelle Forestière (pas d'impact faunistique, floristique)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les engins de chantier emprunteront les chemins forestiers qui rejoignent les points de forage du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Alea gonflement des argiles : Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Bouchon de sobranite pour une protection renforcée vis à vis des eaux de surface.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, un bouchon de sobranite sera réalisé dans l'espace annulaire entre le terrain et le tubage acier.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Seulement l'amene/repli du materiel de forage est concerne par cette rubrique. La foreuse sera amenee sur site et ramene apres forage. IMPACT TEMPORAIRE
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le processus de forage engendre forcément du bruit. L'operation de forage durera entre 4h et 8h par jour sur 3 jours. IMPACT TEMPORAIRE
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le fait de forer dans le sous-sol engendre effectivement des vibrations dans un perimetre de quelques metres autour du forage pendant les travaux. IMPACT TEMPORAIRE
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La foreuse est motorisee, des emissions de gaz d'echappement sont a prevoir. IMPACT TEMPORAIRE
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	L'eau de l'aquifere recherche peut jaillir hors du forage. Rejet de boues de forages en phase travaux. Boues non polluees epandues au sol.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Boue (eau + roches broyees) seulement la phase travaux. Les eaux sont decantees (bassins faits au sol) pendant les travaux afin de ne rejeter que des eaux filtrees et decantees. IMPACT TEMPORAIRE

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les boues de forage sont des broyats de la roche initialement en place. Cette roche n'est pas polluée. IMPACT TEMPORAIRE
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La zone d'implantation des sondages se situe a 3,52 km de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de donnees du site ne sera degrade ou detruit. La qualite de l'eau ne sera pas perturbee car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront pas s'infiltrer via l'ouvrage grace a un bouchon de sobranite. De plus, l'essai de pompage permettra de definir un debit critique permettant de ne pas creer un cone de rabattement de la nappe trop important.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- margelle betonnee de 3m2 - couvercle beton cadenasse - La tete de forage s'elevera a 0.5 m au-dessus du terrain naturel Ouvrages realises dans le cadre d'une recherche d'eau destinee a l'eau potable. Pas de prelevement dans la nappe d'eau souterraine hormis le test pre-qualification par pompage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL), ni aucune espèce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière à proximité du projet. L'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant : - pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage - peu d'impact sur les ouvrages les plus proches (autocontrôle pendant les essais de pompage). - Peu d'impact supplémentaires sur les zones humides (pompage sur 1 semaine). Pas nécessité d'une évaluation environnementale En cas de réussite des sondages et d'éventuels prélèvements, une nouvelle demande d'examen au cas par cas sera effectuée (rubrique 17, nomenclature 1.1.2.0).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FERET

Prénom JULIEN

Qualité du signataire hydrogeologue SDE 61

À ALENCON

Fait le 08-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)